

# JEUNES

### Réunion du Lundi 26 Février 2018

Président des compétitions : M. BEGON  
Présent : MM. BELISSANT, AMADUBLE, GODIGNON  
Excusés : MM. MORNAND, ARCHIMBAUD

### **PROGRAMMATION DES MATCHS EN RETARD**

Etablie lors de la réunion téléphonique en date du 26 Février 2018, ci-joint la programmation des rencontres remises :

#### A : Pour le 01 Avril 2018

- U17 Ligue :

N° 20261.1 : Nivolet FC – F. Bourg en Bresse P. 01 (remis du 10/12/2017)

- U15 Ligue :

N° 20591.1 : Nivolet FC – Grenoble Foot 38 (remis du 10/12/2017)

#### B : Pour le 08 Avril 2018

- U15 Ligue :

N° 20530.2 : Nivolet FC – Chambéry Savoie Foot (remis du 17/12/2017)

### **COUPE GAMBARDELLA – CREDIT AGRICOLE**

La commission félicite les deux clubs de la Ligue qualifiés pour les 8<sup>èmes</sup> de Finale de la phase nationale dont les rencontres se dérouleront les 17 & 18 Mars 2018 :

- F.Bourg en Bresse Peronnas 01,
- AS St Priest

Le tirage au sort aura lieu le Jeudi 01 Mars 2018 (voir les rencontres sur FFF.fr)

Du fait de ces qualifications, les rencontres de championnat

N° 20013.2 : AS St Priest – Chambéry Savoie Foot  
N° 20018.2 : AS Lyon Duchère – F. Bourg en Bresse Péronnas

initialement prévues le 18 Mars 2018 sont reportées au 15 Avril 2018.

## INFORMATIONS

### Licences dématérialisées

La Ligue Auvergne-Rhône-Alpes vous rappelle que depuis le début de la saison 2017/2018 les licences des joueurs ne sont plus éditées en version papier.

Aussi, lors des rencontres où la FMI n'est pas en vigueur ou ne fonctionne pas, les Clubs auront la possibilité pour assurer la vérification de l'identité des joueurs de présenter les licences dématérialisées depuis l'application « FOOTCLUB COMPAGNON » disponible sur smartphone ou tablette. Ce support devient une présentation officielle.

L'application FOOTCLUBS COMPAGNON pouvant elle aussi ne pas fonctionner, nous vous conseillons vivement d'imprimer un listing des licences avec photo sur papier libre en suivant la procédure suivante via « FOOTCLUBS » :

- Aller sur le menu « Licences »
- Cliquer sur l'onglet « Editions et extractions »
- Cocher « Edition licenciés »
- Choisir la catégorie
- Cocher le format « Listes licences matches »
- Valider
- Une fois le téléchargement terminé, cliquer sur « Edition licences » et imprimer le document

### Remplacement des joueurs (Art. 28 des RG de la LAuRAFoot)

Précisions :

« ... Pour toutes les catégories d'âges, le nombre de changements autorisés au cours des dix (10) dernières minutes du temps réglementaire est limité à deux (2) par équipe. Les changements sont gérés par l'arbitre.

Tous les joueurs figurant sur la feuille de match seront considérés comme ayant effectivement participé à la rencontre, à l'exception de ceux qui seront notés « non entrant » sur la feuille de match par l'arbitre .... »

### Modification de programmation des rencontres (Art. 31 des RG de la LAuRAFoot)

Précisions :

« ...Les clubs peuvent se mettre d'accord entre eux pour déplacer la rencontre au cours du même week-end. La demande doit être faite le lundi Midi de la semaine précédant celle de la rencontre, soit 12 ou 13 jours avant, par Footclubs (sauf disposition particulière adoptée par la Commission Régionale des Compétitions).... »

### FMI – Feuille de match

La Commission rappelle aux clubs qu'ils doivent transmettre la FMI dès la fin de la rencontre

Permanence téléphonique pour la FMI le week-end : M. CHABAUD au 06 88 29 45 46 ; voir également sur le site internet de la LAuRAFoot.

## AMENDES

Non transmission de la F.M.I. ou non saisie des résultats avant le dimanche soir 20h00 :

Match n° 20330.1 – U17 Poule A : F.C. DOMBES BRESSE amende de 25 €

***Cette décision est susceptible d'appel, devant la Commission Régionale d'Appel dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.***

Le Secrétaire,

M BELISSANT Patrick